

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le mercredi 28 septembre 2022 au local habituel des réunions.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été remis à tous les membres du Conseil dans les délais prescrits par la Loi.

À l'ouverture de la réunion à 19h00 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Yves Pelletier
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-09-19

Il est proposé par Yves Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit celui de l'avis de convocation, soit :

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Sécurité incendie
4. Période de questions
5. Levée de la réunion

3. SÉCURITÉ INCENDIE

La présente réunion fait suite à une rencontre tenue à la caserne incendie le mardi 16 août dernier. Elle a pour but de clarifier un malentendu entre élus et pompiers.

Monsieur Langis Gamache, directeur incendie, ainsi que quelques pompiers (4) sont présents.

Monsieur Gamache explique que depuis qu'il est à la direction du service incendie, c'est-à-dire depuis 2007, que tout va bien : tant au niveau de l'équipe de pompiers qu'au niveau du fonctionnement du service incendie en général. Celui-ci précise qu'il y a quelques mécaniciens de formation dans l'équipe et que, très souvent lorsqu'il y a des réparations à faire sur de l'équipement, ils sont réparés à l'interne afin de sauver des coûts à la municipalité.

Les pompiers déplorent le fait qu'ait été retardée l'approbation de la dépense de la réparation des freins du véhicule 625P, recommandée lors des tests annuels à l'automne 2021, considérant que le conseil municipal ait demandé que soit effectuée une vérification préalable des freins par un mandataire de la SAAQ. Que ceci a causé un bris de service ainsi qu'un retard pour la vérification mécanique annuelle.

On précise que le véhicule 625P a passé avec succès les tests annuels de pompe et de freinage le mardi 27 septembre. Celui-ci passera les tests annuels de vérification mécanique le lundi 3 octobre prochain.

À partir de maintenant, le conseil municipal s'entend à ce que le service incendie gère les bris mécaniques et en fasse part ensuite au conseil municipal.

On discute également de citerne incendie (prise d'eau). Monsieur Gamache mentionne qu'un plan pour les prises d'eau sera préparé et remis aux membres du conseil en 2023.

Le conseiller Lucien Pelletier mentionne qu'il se retire en tant que responsable du dossier Sécurité incendie.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

2022-09-20

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement de lever la réunion à 19h57.

Maire

Secrétaire-trésorière